MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

# DÉCISION DU MAIRE

**N° 2024 - 243**

**Approuvant la signature des avenants n°1 et 2 au marché d'assurance IARD**
**Lot 3 - Flotte automobile et risques annexes**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.2194-1 2° du Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

**VU** la délibération n°2023-003 en date du 10/01/2023 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commande pour les assurances IARD pour la période 2024-2027 avec le CIG Grande Couronne ;

**VU** la signature du marché IARD par le CIG en tant que mandataire en date du 07 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer deux avenants au présent contrat afin de prendre en compte l'évolution du parc automobile de la commune pour l'année 2024 ainsi que l'évolution des couvertures risques ;

# DÉCIDE

**ARTICLE 1**
Les avenants 1 et 2 au marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » sont signés avec SMACL assurance, 141 avenue Salvador Allende, CS20000, NIORT CEDEX 9 (79031).

**ARTICLE 2**
Les présents avenants font suite à l'évolution du parc automobile de la commune pour l'année 2024 ainsi que l'évolution des couvertures risques et s'élèvent à 1845.25€ TTC pour l'avenant 1 et 167.53€ TTC pour l'avenant 2.

**ARTICLE 3**
La dépense sera inscrite au Budget Ville.

**ARTICLE 4**
La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le comptable public.

**ARTICLE 5**
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 04/12/2024

Le Maire
Olivier THOMAS






Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20241204-DEC2024-243-AU
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024